

Gouvernement du Québec
Cabinet du ministre du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs

Québec, le 19 mars 2012

Madame Anik Montminy
Directrice
Cabinet du Leader parlementaire
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

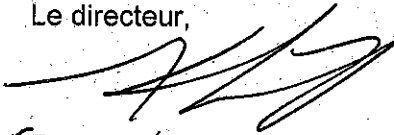
Madame la Directrice,

M. Luc Ferland, député d'Ungava, a déposé le 7 décembre 2011 une pétition des citoyens et citoyennes de la région de Chibougamau - Chapais relativement aux engagements gouvernementaux visant à consacrer d'ici 2035, 50 % de la superficie du territoire du Plan Nord à la protection de l'environnement, à la sauvegarde de la biodiversité et à divers types de développement qui ne font pas appel à des activités industrielles.

Je vous transmets la réponse du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, conformément à l'article 64.8 du Règlement de l'Assemblée nationale.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur,


pour François Émond

Gouvernement du Québec
Député de Mont-Royal
Ministre du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs

Québec, 19 mars 2012

Monsieur Jean-Marc Fournier
Ministre de la Justice
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

J'ai pris connaissance de la pétition déposée à l'Assemblée nationale le 7 décembre 2011 relativement aux engagements gouvernementaux visant à consacrer d'ici 2035, 50 % de la superficie du territoire du Plan Nord à la protection de l'environnement, à la sauvegarde de la biodiversité et à divers types de développement qui ne font pas appel à des activités industrielles.

L'intervention réclamée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs est de faire preuve de rigueur scientifique pour soustraire plus de la moitié du territoire du Plan Nord à la pression industrielle, sans pour autant instaurer la cloche de verre revendiquée par les lobbys écologistes sur 50 % du territoire.

Le 5 février 2012, le premier ministre annonçait les orientations gouvernementales pour mettre en œuvre les engagements. Ces orientations découlent d'une large consultation publique tenue à l'automne 2011 et sont les suivantes :

Pour la phase 2012-2020

- Consacrer 20 % du territoire du Plan Nord à des fins d'aires protégées;
- Consacrer 12 % de la forêt boréale continue à des fins d'aires protégées;
- Améliorer les connaissances écologiques et environnementales sur les ressources et sur le territoire par l'expérimentation de nouveaux modes de conservation et la réalisation de sept projets pilotes;
- Amorcer, une démarche de planification écologique;

...2

- Adopter un encadrement légal adapté en proposant un projet de loi sur la conservation du patrimoine naturel et sur le développement durable du territoire du Plan Nord qui permettra d'alléger les contraintes légales associées au processus de création des aires protégées et qui présentera des dispositions relatives au développement durable du territoire du Plan Nord;
- Élaborer et proposer au gouvernement une stratégie de mise en œuvre de l'engagement gouvernemental 2012-2020 qui précisera notamment les moyens pour atteindre les cibles associées à l'engagement gouvernemental d'ici 2020, soit : 20 % d'aires protégées sur le territoire du Plan Nord et 12 % d'aires protégées dans la forêt boréale continue; les orientations relatives à la mise en place de sept projets d'expérimentation; un cadre de participation afin d'encadrer les étapes d'information, de consultation et de concertation des intervenants du territoire et des communautés autochtones ainsi que les mécanismes actuels de collaboration et de concertation interministériels menant à la création d'aires protégées qui s'appliqueront.

Pour les phases 2020-2030 et 2030-2035

- Prévoir un processus de reddition de comptes décennale et de révision de la stratégie de mise en œuvre. Lors de la révision de la stratégie, ce sera l'occasion de réexaminer les cibles et les moyens prévus à la phase précédente et de tenir compte des résultats des travaux d'expérimentation réalisés.

L'approche gouvernementale est donc rigoureuse et basée sur plusieurs étapes à venir de consultation et de concertation, ce qui répond aux attentes exprimées par les signataires de la pétition.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de ma considération distinguée.

Le ministre,



PIERRE ARCAND